

Apparition de la grippe aviaire en Suisse

Mesures préventives prises dans le canton de Neuchâtel

Suite à la découverte d'oiseaux sauvages morts depuis vendredi dernier autour du lac de Constance, victimes du virus de la grippe aviaire H5N8, l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a ordonné la délimitation de zones de contrôle et de zones d'observation autour des grands lacs suisses afin de prévenir une propagation du virus aux effectifs de volailles domestiques. Aucun cas n'a actuellement été signalé dans le canton de Neuchâtel. En cas de découverte d'un oiseau sauvage mort, il est recommandé de ne pas le toucher et de prévenir le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Ce virus n'est pas transmissible à l'homme. Au niveau cantonal, l'évolution de la situation est suivie par une cellule ORCCAN.

Le virus de la grippe aviaire H5N8 est hautement pathogène pour les oiseaux et se transmet très rapidement au sein des populations d'oiseaux d'élevage, pouvant aussi se transmettre facilement à la volaille de rente. Rien n'indique toutefois qu'il soit transmissible à l'homme.

Suite à l'apparition de cas d'oiseaux sauvages morts autour du lac de Constance, principalement des fuligules morillons et des anatidés (canard, cygne, bernache, etc.), l'OSAV a ordonné la délimitation de zones de contrôle et de zones d'observation autour des grands lacs suisses afin de prévenir une propagation du virus aux effectifs de volailles domestiques. Une zone d'observation est ainsi établie sur une bande de rive de 3 km de large autour notamment des lacs de Neuchâtel et de Biemme, ainsi que le long des canaux de La Thielle et de la Broye.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) va informer les quelque 200 détenteurs de volaille concernés, situés essentiellement sur le Littoral, de lui signaler tout cas de mort ou de maladie suspecte de volaille. En outre, toute personne trouvant un oiseau sauvage mort est invitée à ne pas le toucher et à prévenir le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) au numéro de téléphone **032 889 67 70**.

Une cellule ORCCAN a été mise sur pied pour suivre l'évolution de la situation et prendre des mesures si besoin. Une nouvelle communication serait dès lors diffusée.

- Informations utiles en lien sur www.ne.ch/scav

Pour de plus amples renseignements:

Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, chef du service de la consommation et des affaires vétérinaires, courriel : Pierre-Francois.Gobat@ne.ch

Neuchâtel, 11 novembre 2016